

Comité des usagers pour le soutien  
et la défense du Centre Hospitalier  
du Pays d'Apt  
38 Avenue Philippe de Girard  
84400 APT

Apt, le 17 juillet 2012

Madame la Ministre,  
Ministère des Affaires  
Sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07

Madame la Ministre,

Nous espérons fortement que le nouveau gouvernement auquel vous appartenez rétablira et renforcera la primauté du service public de santé, redonnant ainsi aux habitant(e)s de notre pays un accès aux soins et à une santé de qualité, pour toutes et tous

Nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas un ministère spécifique concernant la santé.

Nous n'avons reçu, à cette date, aucune réponse soit de l'ARS à qui nous avons envoyé plusieurs courriers ainsi qu'à votre courriel en date du 25 mai 2012 sur :

Le recours hiérarchique engagé par Monsieur Olivier CUREL, Maire d'APT et président du Conseil de Surveillance, auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : RECOURS ACTUELLEMENT ENTRE VOS MAINS

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS4) qui prévoit pour le CH d'Apt

- la transformation de la Maternité en centre de périnatalité en 2014
- la suppression de la Chirurgie en 2016
- la suppression de l'Equipe mobile de soins palliatifs
- 

Le Comité des Usagers vous demande :

- allez-vous délaisser tout un territoire qui est déjà socialement et sanitaire ment sinistré comme le démontrent les enquêtes de l'ARS, du DROS (Direction Régionale d'Observation Sanitaire), de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) dans la Région PACA ?

- prendrez-vous la responsabilité de laisser accoucher une jeune maman sur la route entre Apt et Avignon (distance de temps prévue : 1,30 h minimum, voire beaucoup plus, à l'est d'Apt de 2,30 h à 3 h) ?

- avec la suppression du médecin gynécologue, les femmes du Pays d'Apt auront-elles la possibilité d'avoir recours à l'IVG dans le délai réglementaire et le dépistage des cancers gynécologiques pourra t'il être pratiqué ?

- allez-vous laisser disparaître l'équipe mobile des soins palliatifs alors qu'il existe une véritable nécessité de prise en charge et que c'est un cheval de bataille des politiques ?

- allez-vous laisser fermer un bloc chirurgical de proximité et un service conforme et accrédité 3 fois par les autorités compétentes ?

- ne considérez-vous pas qu'éloigner une personne âgée de ses repères temporo-spatiaux relève de la maltraitance ?

- la population pourra t'elle supporter en frais et en disponibilité de temps les multiples déplacements indépendamment des risques d'accidents ?

Le Comité de soutien veut que la population soit soignée au Pays et demande **l'égalité des soins** qui est une **priorité** des Représentants de la République dans les moindres parcelles du territoire pour chaque individu.

Voulez-vous contribuer à **la désertification médicale** qui entraînera **la désertification du pays d'Apt** ?

Le CH du Pays d'Apt offre un bonne prise en charge des patients de la naissance à la fin de vie, d'autant plus qu'il a été certifié trois fois par la Haute Autorité de Santé, preuve que les services rendus ainsi que son fonctionnement sont de qualité.

Le comité a pris connaissance du budget prévisionnel et a eu une mauvaise surprise de voir les MIGAC (missions d'intérêts générales et d'aide à la contractualisation qui correspond au service public à la population, permanence des soins et aux contrats pluriannuels d'objectifs) amputé d'un quart.

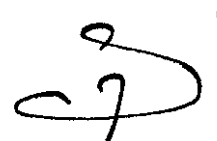
**Comment est il possible de réduire le financement tout en maintenant, un service public de proximité ?**

**Nous sommes consternés de voir le peu de considération des tutelles vis-à-vis des usagers et nous ne manquerons, pas si nécessaire, de prévenir la population de votre silence, sachant que lors de la campagne électorale était dit haut et fort que si on votait pour vos candidats autant aux présidentielles qu'aux législatives l'hôpital serait sauvé.**

Nous vous rappelons que le Centre Hospitalier du Pays d'APT, dans le respect de la loi HPST, a mis en place une organisation unique en France, à savoir un partenariat Public Public (AVIGNON APT), après l'expérience d'une collaboration Privé Public qui a mis à mal l'activité chirurgicale notamment pour les actes classant mais aussi en pénalisant les usagers par des dépassements d'honoraires et des frais de trajets pour se rendre à la clinique Privé de Cavaillon

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Le président, Jacques Peron



Copie à :

Monsieur le Président de la République  
Monsieur le Préfet de Vaucluse  
Monsieur le sous Préfet d'Apt  
Mesdames et Messieurs les députés du département  
Messieurs les sénateurs du département  
Messieurs les conseillers Généraux du département  
Mesdames et Messieurs les élus du Pays d'Apt  
Monsieur le Président des communautés de Communes du Pays d'APT et du Pont Julien  
Monsieur le Président du Parc du Luberon  
Madame la Directrice du Centre Hospitalier du Pays d'Apt  
Monsieur le Président du Conseil de Surveillance  
Monsieur le Président de la Commission Médicale